



# OFFRE DE FORMATION

---

# 2023





# Sommaire

---

Présentation de la CFPE	2
Comment nous contacter ?	3
L'équipe pédagogique	4
Comment vous inscrire et financer vos formations ?	5
Formations intra et inter-établissements	6
L'accès au lieu de formation	7
Conditions générales de vente	10

## *Programmes de formations :*

- Prise en charge des troubles psychocomportementaux chez la personne âgée 14
- Gestion de la violence et des situations d'agressivité (OMEGA) 16
- Evaluation du potentiel suicidaire et orientation 17
- Dispositif de formation de simulation en santé mentale 19
- Violence et agressivité : comprendre et faire face 21

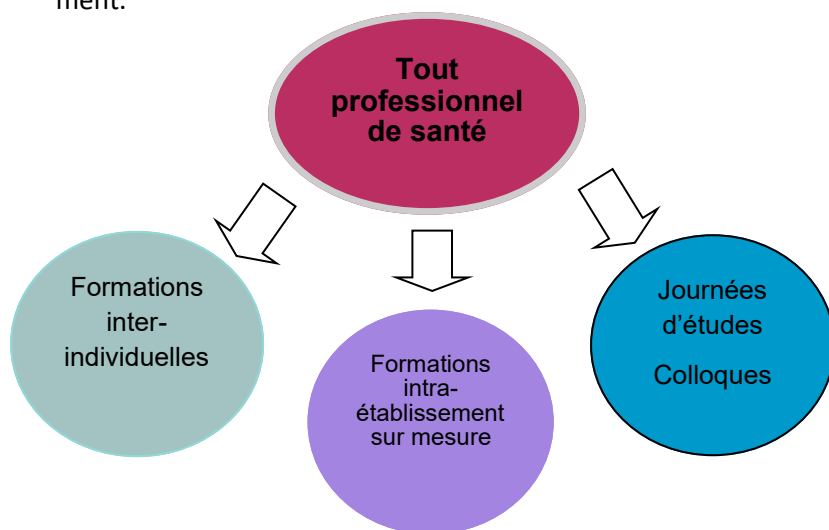
## Présentation de la CFPE

La prise en charge des troubles et pathologies d'ordre psychique et l'accompagnement des personnes en situation de handicap d'origine psychiatrique sur le territoire sarthois nécessitent des professionnels formés tout au long de leur vie au travail.

En conformité avec son projet institutionnel, l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Sarthe a créé en 2014 la Cellule de Formation à destination des Publics Externes (CFPE) afin de développer une offre de formation, en lien avec la spécificité de la santé mentale, sur le département.

Les principaux objectifs de la CFPE sont :

1. Développer la connaissance du dispositif de soins psychiatriques par les citoyens et les professionnels, et plus largement en matière de santé mentale.
2. Sensibiliser les intervenants ou les aidants travaillant auprès des personnes atteintes de troubles mentaux ou porteuses de handicaps psychiques.
3. Renforcer les formations initiales de différents professionnels dans le champ de la psychiatrie et de la santé mentale.
4. Créer des opportunités de rencontres incitant la création de réseaux et de coopérations entre les différents participants et intervenants. Mieux faire connaître le groupe au sein de l'établissement.



# Comment nous contacter ?

## Les professionnels à votre service

Mme Magali GALAN, adjointe au Directeur des Ressources Humaines

Mme Elodie LETARD, chargée de mission formation et référent handicap

☎ 02.43.43.52.55

3 référentes formation :

Mme Véronique CHARREAU

☎ 02.43.78.85.27

Mme Noémie DERENNE

☎ 02.43.43.51.85

Mme Alexia NICOLE

☎ 02.43.43.51.60

Ou par mail : [cfpe@epsm-sarthe.fr](mailto:cfpe@epsm-sarthe.fr)

Notre site internet : [www.epsm-sarthe.fr](http://www.epsm-sarthe.fr)

The screenshot shows the homepage of the EPSM de la Sarthe website. At the top, there is a navigation menu with links for Accueil, Soins ambulatoires, Hospitalisation, Droits des patients, Etablissement, Professionnels de santé, EPSI, and Offre de formations. Below the menu, there are several service categories represented by images and text: Soins spécifiques (Diagnostic Autisme, Couple et Famille, Concubins Addictives, Prévention du Suicide), Soins psychologiques (Enfants Adolescents, Adultes), and Handicap psychique (Évaluation et Hébergement). A section titled 'Adultes (plus de 16 ans)' explains that the department is divided into 6 sectors of general psychiatry. Another section 'Personnes âgées' mentions a service for the elderly. On the right, there is a 'En cas d'urgence' section with options for 'Au centre 15', 'A votre médecin généraliste', and 'Au Centre Médico Psychologique (CMP) dont vous dépendez'. Below this is a 'Où consulter ?' section with a map of the Sarthe region and a 'Nous contacter' section with a contact form link. At the bottom right, there is a section for 'Vous êtes professionnel de santé, étudiant'.

## L'équipe pédagogique

---

L'équipe pédagogique de l'EPSM de la Sarthe est riche d'un large champ de compétences : psychiatres, psychologues, cadres de santé, infirmiers ...

### L'équipe pédagogique

- Des professionnels désireux de faire partager leur expérience et leurs connaissances selon la thématique abordée.
- Des formateurs qui se placent au carrefour de la logique des situations professionnelles et de la logique pédagogique.

## Nos formations sur mesure

---

L'EPSM de la Sarthe vous propose des contenus adaptés à votre structure, au profil de vos professionnels et à vos exigences calendaires.

L'équipe pédagogique analyse vos attentes et vous apportent des solutions qui tiennent compte de vos objectifs et des besoins de vos collaborateurs.

Qu'il s'agisse d'une formation catalogue organisée dans vos locaux ou d'une formation sur mesure, vous bénéficiez d'un contact privilégié avec un interlocuteur garant de la qualité et de la continuité de vos échanges.

## Comment vous inscrire et financer vos formations ?

---

Vous pouvez adresser votre demande de formation par :

- mail ([cfpe@epsm-sarthe.fr](mailto:cfpe@epsm-sarthe.fr)) en précisant l'intitulé de la formation
- téléphone au 02 43 43 52 55 / 02 43 78 85 27 / 02 43 43 51 85 / 02 43 43 51 60 (8h30-17h)

Personnes en situation de handicap : pour toutes questions en amont de votre inscription, vous pouvez solliciter notre référent handicap ([cfpe@epsm-sarthe.fr](mailto:cfpe@epsm-sarthe.fr) ou par téléphone au 02 43 43 52 55).

Toutes les formations proposées par l'EPSM de la Sarthe peuvent être financées dans le plan de développement des compétences de votre établissement.

### Si votre activité relève d'une profession libérale (pour les infirmiers)

Vous pouvez contacter le FIF-PL

104 rue de Miromesnil, 75384 PARIS Cedex 08

Tél : 01 55 80 50 00

### L'EPSM de la Sarthe est référencé Qualiopi

Sous le numéro 52 72 01075 72

N° SIRET : 267 201 069 00015



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**

Diplôme QUALIOPI disponible sur demande.

# Formations intra et inter établissements

---

**5 programmes de formation sont proposés par la CFPE :**

- Prise en charge des troubles psycho comportementaux chez la personne âgée
- Gestion de de la violence et des situations d'agressivité (OMEGA)
- Evaluation du potentiel suicidaire et orientation
- Formation pour les service de prévention sécurité - simulation en santé mentale
- Violence et agressivité : comprendre et faire face

Les programmes détaillés des actions précitées sont disponibles à la fin de ce document.

**En complément, nos formateurs peuvent intervenir sur les thématiques suivantes :**

- Soins en santé mentale
- Gériatrie

Cette liste n'est pas exhaustive, vous pouvez nous contacter pour affiner votre projet de formation (02 43 43 52 55 ou [cfpe@epsm-sarthe.fr](mailto:cfpe@epsm-sarthe.fr)).

- Un programme, un devis et un planning ajustés à vos demandes vous seront proposés en retour.
- Nous ne nous engageons pour de telles interventions qu'après avoir rigoureusement vérifié que nos moyens et potentialités sont bien en mesure de répondre aux services attendus.

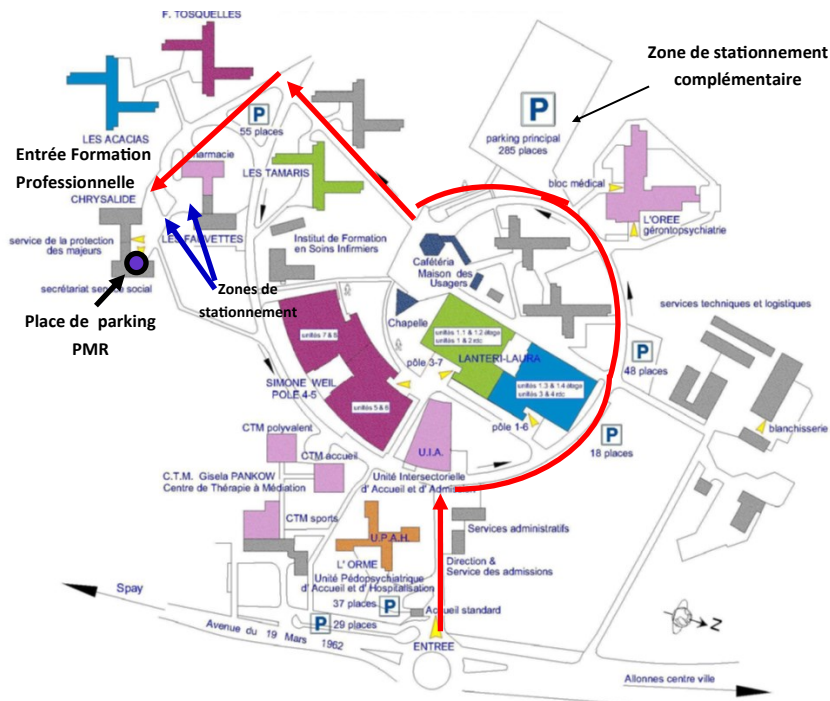




# L'accès au lieu de formation



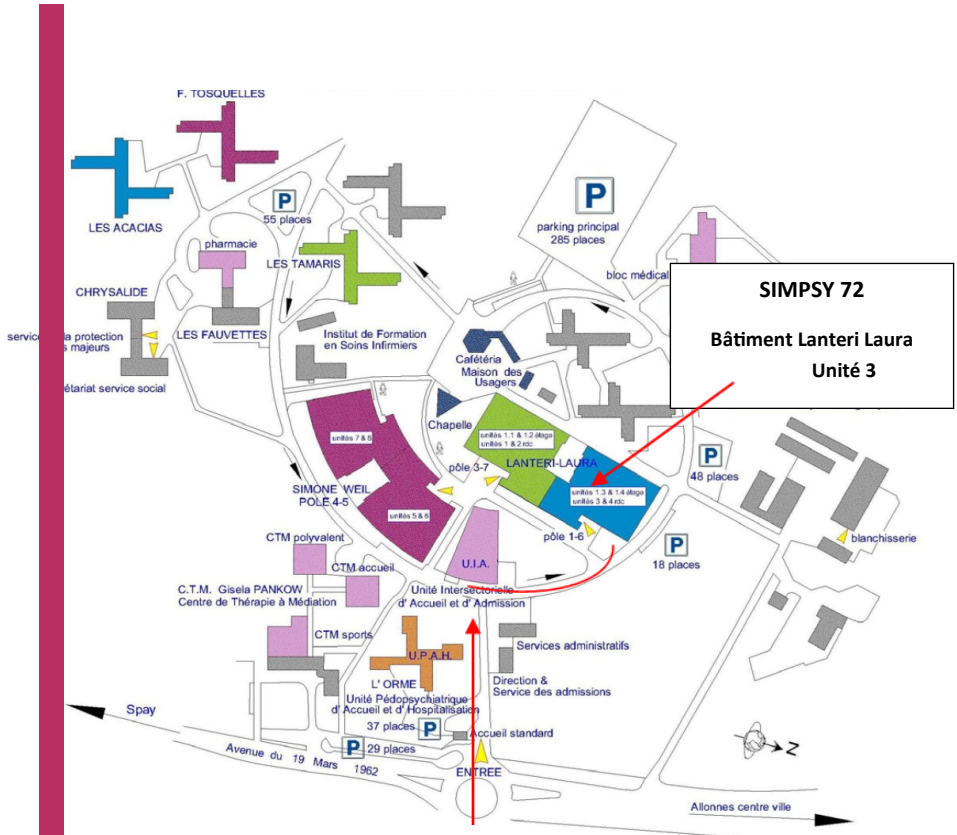
## Plan de l'EPSM siège administratif d'Allonnes



## Pour le dispositif de formation de simulation SIMPSY72 :

Après la barrière d'accueil, prendre la 1<sup>ère</sup> rue à droite et suivre le balisage, « Autres services »

Les règles du code de la route s'appliquent dans l'enceinte de l'hôpital. La vitesse est limitée à 20 km/h.



## Accès à l'espace formation en transports en commun

Si votre arrivée se fait en train, la gare d'arrivée est celle du Mans. Puis vous pouvez emprunter les transports en commun selon la description suivante :

- Partir de l'arrêt « Le Mans – Gares Nord »
- Prendre le bus ligne T3 en direction de « Allonnes – Bois Joli »
- Descendre à l'arrêt « Allonnes – Centre Hospitalier Spécialisé »



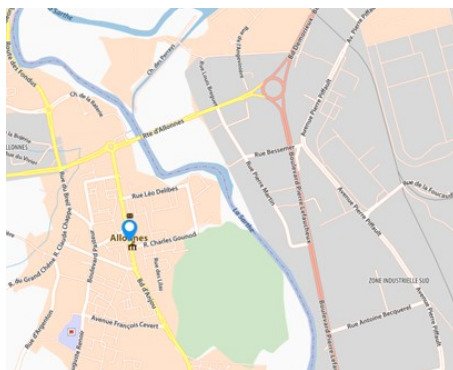
Téléphone : 02 43 43 52 55

Messagerie : [cfpe@epsm-sarthe.fr](mailto:cfpe@epsm-sarthe.fr)

Coordonnées GPS

Latitude, Longitude (DD) :

47.959663,0.163948



**EPSM DE LA SARTHE**

20 avenue du 19 mars 1962

BP 50004

72703 ALLONNES Cedex

# Conditions générales de vente

## GÉNÉRALITÉS

Le terme « Prestataire » désigne l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Sarthe (EPSM - NDA 52720107572) dont le siège social est situé 20 avenue du 19 mars 1962 – 72703 ALLONNES CEDEX, représenté par toute personne habilitée.

Le terme « Bénéficiaire » désigne la personne morale signataire de convention de formation (au sens de l'article L.6353-2 du Code du Travail), ou la personne physique signataire de contrat de formation (au sens de l'article L.6353-3 du Code du Travail) et acceptant les présentes conditions générales.

## OBJET

Les présentes « Conditions Générales de Ventes », s'appliquent à toutes prestations de services proposées par le Prestataire et faisant l'objet d'une commande de la part du Bénéficiaire.

## DOCUMENTS CONTRACTUELS

Seule la liste des documents contractuels indiquée ci-dessous prévaut sur tout autre document :

La convention de formation contenant : le programme, la convocation et le règlement intérieur adressés au Bénéficiaire, personne morale

Le contrat de formation contenant : le programme, la convocation et le règlement intérieur adressés au Bénéficiaire, personne physique

## PRISE EN COMPTE DE LA COMMANDE

La commande est réputée ferme et définitive lorsque le Bénéficiaire renvoie le devis-proposition signé (par transmission électronique ou par courrier). Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du Bénéficiaire aux présentes CGV. Le Bénéficiaire reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature du devis, il a eu des informations et conseils suffisants du prestataire, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

Si le Bénéficiaire souhaite obtenir une prise en charge par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.

## CONDITIONS FINANCIÈRES, RÈGLEMENTS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Tous les prix sont indiqués en euros et nets de taxe. Montant net exonéré de TVA conformément à [l'article 261-4-4° du code général des impôts](#). L'avis des sommes à payer sera émis directement au Bénéficiaire par la Trésorerie des Hôpitaux conformément aux devis signés et aux prestations réalisées. Il est accompagné de la feuille de présence correspondante. Les règlements sont effectués par chèque ou par virement 45 jours après la date de l'avis des sommes à payer.

Le règlement du prix de la formation, est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de l'avis des sommes à payer, au comptant, sans escompte à l'ordre de la Trésorerie des Hôpitaux. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

# Conditions générales de vente

---

## **ANNULATION OU SUSPENSION DE LA PRESTATION**

### Par le Bénéficiaire :

Toute annulation ou suspension par le Bénéficiaire doit être communiquée par écrit au prestataire (transmission électronique, courrier). Dans le cas où le Bénéficiaire a fait une demande de prise en charge financière, celui-ci devra impérativement prévenir l'organisme dont il dépend. En cas de suspension, la prestation pourra reprendre avec l'accord du prestataire dans les conditions fixées par celui-ci. En cas d'annulation de la formation par le Bénéficiaire (information à transmettre par mail ou par courrier au prestataire), à moins de 10 jours francs avant le début de l'action, le prestataire se réserve la possibilité de facturer une indemnité de dédit représentant 30 % du coût de la prestation. Ces frais feraient alors l'objet d'une facture spécifique, payable par le Bénéficiaire et non imputable au titre de la formation professionnelle, conformément aux dispositions du code du travail article L. 991-6.

### Par le Prestataire :

Dans le cadre de ses prestations de formation, le prestataire est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Bénéficiaires ou de ses stagiaires. Le Prestataire ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Bénéficiaires ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes au Prestataire, les désastres naturels, les incendies, les épidémies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du Prestataire. Le Prestataire proposera alors un nouveau planning dans les meilleurs délais et aucun dédommagement ne pourra être demandé.

## **EFFECTIF ET AJOURNEMENT**

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques ou par la réglementation relative à la formation. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés au Prestataire ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Le Prestataire peut alors proposer au Stagiaire de participer à une autre session planifiée. Dans le cas où le nombre de stagiaires serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, le Prestataire se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

# Conditions générales de vente

---

## **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, etc.) utilisés par le Prestataire pour assurer la prestation constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle. A ce titre, le Bénéficiaire s'interdit d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord écrit du Prestataire.

## **CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATION**

Le Prestataire, le Bénéficiaire et le Stagiaires s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par le Prestataire au Bénéficiaire. Le Prestataire s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels est organisée la prestation, les informations transmises par le Bénéficiaire.

Cependant, le Bénéficiaire accepte d'être cité par le prestataire comme bénéficiaire de ses formations. A cet effet, le Bénéficiaire autorise le Prestataire à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activités, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

## **ATTESTATION DE FORMATION**

A l'issue de la formation, le prestataire transmet une attestation de formation au Stagiaires. Une attestation de présence sera systématiquement fournie au Bénéficiaire pour chaque Stagiaires avec la copie des feuilles d'émargement.

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Le Bénéficiaire s'engage à respecter et à faire respecter les conditions du règlement intérieur transmis au Bénéficiaire avec la convocation pour information aux stagiaires dont il déclare avoir pris connaissance et accepter les termes. Si la formation est réalisée par le prestataire dans les locaux affectés par le Bénéficiaire à cet effet, le règlement intérieur du lieu de la formation s'applique de manière complémentaire aux Stagiaires.

## **RESPONSABILITÉ**

Le Prestataire exclut toute responsabilité en cas de force majeure ou de cas fortuit. Dans l'hypothèse où la responsabilité du Prestataire serait engagée, cette responsabilité serait limitée au montant des droits à percevoir au titre de ladite prestation.

# Conditions générales de vente

---

## CONSERVATION DE DONNÉES INFORMATIQUES ET LIBERTÉS

Le Prestataire recueille pour les besoins du devis, de la convention et de la convocation des Stagiaires des données à caractère personnel, telles que définies aux termes de l'article 2 de la loi du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles. Les informations ainsi recueillies font l'objet d'un traitement informatique pouvant également permettre de faire connaître les actualités relatives aux actions de formation du Prestataire au Bénéficiaire.

Le responsable du traitement s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de préserver l'intégrité des données et prévenir toute utilisation abusive de ces dernières.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978, modifiée par les lois du 6 août 2004 et du 20 juin 2018, le Bénéficiaire et le Stagiaire sont informés, en particulier, qu'ils disposent d'un droit d'interrogation, d'accès, de limitation, d'effacement, de rectification et d'opposition au traitement des données les concernant et qui s'exerce auprès du Délégué à la Protection des Données qu'ils peuvent contacter à [e.planchard@epsm-sarthe.fr](mailto:e.planchard@epsm-sarthe.fr). Ils disposent également d'un [droit de réclamation auprès de la Cnil](#).

## LITIGE

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Bénéficiaire et le Prestataire à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable avec l'EPSM de La Sarthe. À défaut, le Tribunal Administratif de Nantes sera seul compétent pour régler le litige.



**EPSM DE LA SARTHE**

20 avenue du 19 mars 1962

BP 50004

72703 ALLONNES Cedex